



Codalet Infos

N°62: Janvier 2026

Le mot du Maire

Sommaire :

[Le Mot du Maire](#)

[Les réalisations](#)

[Vie en collectivité](#)

[Les festivités & Commémorations](#)

[Bon à savoir](#)

[Nos Joies, Nos peines](#)

Mes chers Codalétoises et Codalétois

Après dix-huit années d'engagement à vos côtés, dont six en qualité de maire, le moment est venu pour moi de transmettre cette responsabilité. Les réalisations que nous avons menées ensemble n'auraient pu voir le jour sans la mobilisation des agents municipaux et d'une équipe soudée et engagée, entièrement dédiée à l'intérêt de notre commune.

L'investissement d'un élu, et plus encore d'un maire, est exigeant. On n'en mesure pas toujours l'ampleur au moment de s'engager. Dans les petits villages plus qu'ailleurs peut-être, cette fonction implique une disponibilité constante, qu'il s'agisse de gérer les conséquences de la tempête Gloria en 2020, un arbre abattu, un animal errant ou une crise sanitaire comme celle que nous avons traversée.

Dans moins de trois mois, vous serez appelés à choisir une nouvelle équipe pour assurer la pérennité de notre action publique. Vous avez encore jusqu'au 6 février pour vous inscrire sur les listes électorales. Je suis confiant pour l'avenir de notre commune.

Les projets réalisés au fil des années sont le fruit du travail des différentes équipes municipales. Parmi les chantiers à venir, l'accessibilité de la mairie, préparée par nos soins, attend désormais les subventions prévues pour 2026 - certaines ayant déjà été accordées. Ce sera aux futurs élus d'en décider la mise en œuvre. Je tiens à souligner que la situation financière de la commune est saine.

Nous avons œuvré pour votre quotidien en modernisant les réseaux d'assainissement et d'eau potable, en rénovant l'éclairage public avec des lampes LED sur l'ensemble du territoire, en déployant la fibre optique, en sécurisant l'accès au cimetière, en embellissant le cœur du village et en créant de nouveaux jardins familiaux.

Certains projets n'ont pu aboutir comme nous l'aurions souhaité, à l'image de l'acquisition d'un terrain en bordure de la route départementale 27, qui aurait permis de résoudre durablement les difficultés de stationnement. Néanmoins, les fondations sont posées, et je suis convaincu que ce projet verra le jour dans les années à venir.

L'ensemble du conseil municipal ainsi que nos agents - Nadine, Stéphanie et Éric - vous adressent, à vous et à vos proches, leurs voeux les plus sincères pour cette année 2026. Qu'elle soit porteuse de réussite pour notre commune.

Votre maire Michel LLANAS



Réalisations

1/ Aménagement des abords du cimetière :

Les travaux d'aménagement des abords du cimetière sont sur le point de se terminer avec le stationnement pour vélos, le portique et les barrières de sécurité installés. Les plantations ont également été effectuées afin de végétaliser l'ensemble. Reste à améliorer l'accessibilité de l'aire de stationnement depuis la route.

A noter : Le stationnement devant le cimetière, le long de la route est désormais interdit.



2/ Rénovation de la Fontaine del Matxos

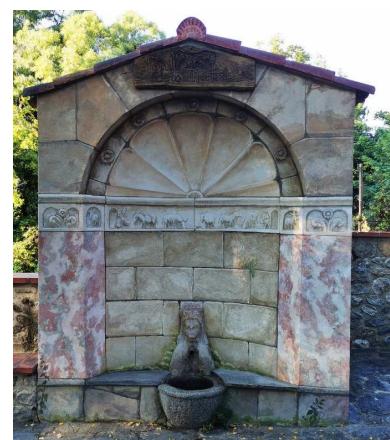


avant

Après des années de revêtement neutre (enduit) une magnifique rénovation de la fontaine del Matxos a été réalisée par le peintre Bernard Gout .

Respectant les formes, le minéral et l'existant, il a su mettre en valeur ce patrimoine codalétois.

NB : La fontaine del Matxos est à retrouver en bas du village, rue du Conflent.



après

3/ Recensement :

Cette année, la commune de Codalet réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du

15 JANVIER jusqu'au 14 FEVRIER 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire annexée au bulletin municipal de janvier 2026 sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. A partir du 15 janvier , l' agent recenseur, qui est notre secrétaire Nadine PEREZ vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Pour toutes questions , vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique.



4/ ASA des Canaux :

Afin de lieux connaître le système hydraulique et d'adapter les mesures éventuelles des restrictions aux usages de l'eau, une campagne de mesure des débits des canaux et des affluents de la Têt, avec l'appui du Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant, a été initiée. Il en résulte déjà que le Conflent a été divisé en 3 zones :

La première englobe toute la rive gauche de la Têt dont les affluents sont alimentés par le Madres.

Une deuxième couvre la rive droite dans le Haut Conflent, jusqu'à Villefranche. La troisième regroupe les affluents prenant naissance sur la face nord du Canigó, de Ria-Sirach au barrage de Vinça. Ces trois zones connaissent en effet une pluviométrie très diversifiée ce qui impacte la ressource en eau.



A savoir :

La remise en eau des canaux s'effectuera après que le nettoyage et l'entretien des canaux soient entrepris par les bénévoles volontaires, appelés en Février 2026.

5/ Adressage des rues :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Suite aux travaux de l'adressage :

Vous pouvez consulter et vérifier votre adresse en allant sur le site <https://adresse.data.gouv.fr/>

Création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

NOM DE LA VOIE	NUMEROTATION
Cami de l'Hort	1-2-2bis-3-4-5-6-7-8-9-11- 13-
Chemin de Nogarol	2-4-6-8bis-10-12-14-16-18-20-22-26-28-30-32-34-36
Cami Sant Miquel	370- 371
Chemin de Badeloc	1 - 3
Chemin de la Remise	1
Chemin Saint Jean	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-13bis-14-15-16-17-18-20-22
Impasse de Nogarol	2-4-6-8-10
Impasse des Genêts	1
Place de la République	1-2-3-4-6-8-
Place du Fort	2-4-6-10-12-14-16-18
Route Départementale 27 A	21-50-301
Route de Saint-michel	2-4-5-6-7-8-10-12-16-18-20-22-24-26-260-441-820-1200-1300-1621-1623-1625-2447
Rue Bellevue	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16
Rue de la Riberette	10-12-14-16-18-20-22-24-26
Rue des Fleurs	1-2-4-5-6-7-8-9-10-11-12
Rue des Oiseaux	1-2-3-4-5-6-7-8-10-12-14-16-18-20-22
Rue du Canal	2-4-6-8-10
Rue du Canigou	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-12-14
Rue du Conflent	1-3-4-6-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-22-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-51-52-53-54-55-56-57-58-60-61-62-63-64-66-68-40-70a-72
Rue Marie Thérèse Camps	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-15-17-19-21-23-25-27-29-31-33-35

6/ L'abbaye de St Michel de Cuxa en 2026:

Pour 2026, plusieurs projets sont déjà prévus. Dès le début de l'année, des fouilles archéologiques seront lancées avec l'espoir de retrouver la sépulture de l'abbé Oliba, figure majeure de l'histoire catalane et symbole fort de l'abbaye. La seconde tranche des travaux de restauration du logis du Grand Sacristain devrait également être achevée, montrant de belles avancées dans la mise en valeur et la préservation de ce bâtiment historique.

Il est également prévu de réhabiliter la salle capitulaire pour en faire une salle d'exposition, ouvrant de nouvelles possibilités culturelles pour les visiteurs.

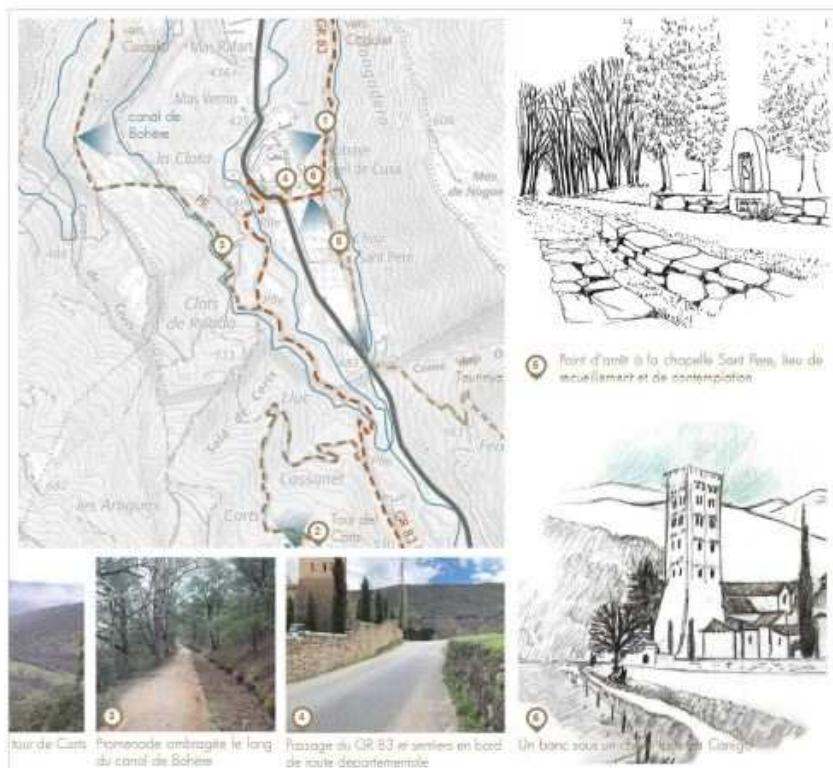


Un projet a également été entamé avec le concours du Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans l'optique d'améliorer l'accueil et la découverte du site en revalorisant les extérieurs de l'abbaye.

Grâce à toutes ces initiatives, l'Abbaye Saint-Michel de Cuxa poursuit son renouveau et reste un lieu essentiel de la vie culturelle et spirituelle de Codalet. Ensemble, veillons à préserver ce trésor unique et à le transmettre, vivant et ouvert, aux générations futures.

7/ Valorisation des abords du site de l'abbaye de St Michel de Cuxa :

Dans le cadre du renouvellement de son label 2025-2032, le syndicat mixte du Grand Site de France « Massif et balcons du Canigó », propose un accompagnement à la mise en valeur des Sites classés de son territoire.



Un programme d'aménagements d'amélioration ou de requalification paysagère a été ensuite discuté avec l'abbaye et les différents partenaires (Commune de Codalet, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, service des routes du Département des Pyrénées Orientales...). Reconfiguration et végétalisation du parking, changement des mobiliers de repos, soin au patrimoine végétal, parcours d'interprétation des abords permettant de découvrir l'histoire du lieu... Plusieurs actions plus ou moins complexes sont envisagées à court ou moyen terme, et sont encore aujourd'hui à préciser avec le propriétaire gestionnaire des lieux et les partenaires. Canigó Grand Site pourra poursuivre son accompagnement à la mise en œuvre de ces projets dans les années à venir.

Vie en collectivité :

1/ Rappels nuisances :

Concernant les nuisances sonores et suivant l'arrêté municipal de 2009, les horaires de bricolage, jardinage (tondeuse, débroussailleuse, raboteuse etc..) sont planifiés comme suit :

- Jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



Concernant le **débroussaillement obligatoire**, il consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts). L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (strates herbacée, arbustive et arborée) pouvant prendre feu et de propager un incendie. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les branches basses, d'abattre des arbres et d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Rappel : le brûlage des végétaux et suivant l'arrêté préfectoral N°DDTM-SEFR-2019176-002, l'incinération des déchets ménagers et en particulier le brûlage des déchets verts à l'air libre sont interdits toute l'année.

2/ Installation Fibre ou autres :

Rappel : (Codalet infos N°58) La fermeture commerciale du réseau cuivré (téléphone, internet ...) prévue pour Janvier 2026, va contraindre tous les habitants de Codalet à effectuer des démarches auprès des opérateurs (Orange, SFR, Free etc..) pour l'installation de la Fibre ou un réseau à très haut débit mobile ou satellite.

De plus, la commune de Codalet précise que c'est à ses habitants d'effectuer ces démarches et met en garde contre des éventuels démarcheurs qui séviraient dans le Conflent en effectuant du porte à porte.



3/

Service Com Com :

Vous souhaitez effectuer une demande d'urbanisme au format numérique, inscrire votre enfant au centre de loisirs le plus proche, avoir des renseignements sur la collec-



4/ Frelon asiatique :

En Conflent, il est particulièrement présent le long des cours d'eau situés entre 400 et 700 m d'altitude, ce qui représente un périmètre important de notre territoire, mais on le retrouve également à plus haute altitude. La lutte contre le frelon asiatique passe principalement par la destruction des nids, depuis le printemps jusqu'aux premiers froids.

La Communauté de communes agit en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA66) et un prestataire partenaire, pour organiser la détection et la destruction des nids de frelons asiatiques, de manière encadrée et sécurisée. Jusqu'à 100 nids ont été détruits en 2024, preuve d'une vigilance collective renforcée.



QUE FAIRE SI VOUS CONSTATEZ UN NID DE FRELONS ?

1. Ne prenez pas de risque et ne cherchez pas à le détruire par vous-même ! Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres et éloignez les personnes allergiques.

2. Notez l'emplacement exact du nid et prenez-le en photo si possible. Cela permettra d'identifier s'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques.

3. Contactez-nous au : 04 68 05 05 13 pour déclencher une procédure d'intervention et de destruction le cas échéant !

Festivités et commémorations

1/ Cérémonie de 11 Novembre :

En ce jour de 11 novembre, le conseil municipal et son maire Michel Llanas, étaient présents pour honorer les Morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale.

Comme le veut la tradition, des représentants de la jeunesse Codalétoise déposait la gerbe de fleurs au monument aux Morts.

Après le discours et la minute de silence parfaitement respectée, la trentaine de personnes présentes étaient invitées à se rendre à la Parraguère pour partager l'apéritif républicain.



2/ Opérations Brioches UNAPEI 66 :

Les élus de la commune participent depuis plusieurs années en Octobre à l'Opération Brioches UNAPEI 66. Cette année, la vente de la totalité des brioches réservées a permis de récolter 315 € au profit de l'UNAPEI 66. Cette année encore, les Codalétois/toises attendant le passage des brioches ont fait preuve de générosité lors de cette manifestation. L'ensemble du conseil municipal les en remercie.



3/ Téléthon 2025 :



Le samedi 6 décembre 2025 (8h30) a eu lieu la randonnée du Téléthon 2025 à Codalet suivi d'un apéritif en guise de remerciements.

Plus d'une quarantaine de personnes ont répondu présent pour participer à cette manifestation. C'était l'occasion d'effectuer la boucle du « Tour de St Michel de Cuxa » avec cette année la visite de l'Abbaye. Ce moment de partage, sportif mais surtout convivial a pu permettre de reverser la somme de 193€ au profit de l'AFM Téléthon.



Merci encore à tous les participants et à l'année prochaine pour une autre surprise.

Les recettes à Kiki

Ingrédients :

Un morceau de lapin par personne
10 escargots par personne
2 kg de tomates fraîches du jardin mûries au soleil ou une conserve maison ou une boîte de tomates concassées
Deux cuillères à soupe de concentré de tomates
Deux beaux oignons, un petit poivron vert
Quatre grains d'ail
De l'huile d'olives et d'arachides
Sel
Sucré
Un verre de vin blanc
Bouquet garni
Deux piments langue d'oiseau

Lapin aux escargots



- Netejeu els cargols, rentant-los amb aigua per veure si són vius.
- Feu bullir-los mitja hora amb força frigoleta, all i un bon punyat de sal gros.
- Talleu uns trossos de conill de prop de 100 g. Farineu-los, saleu, pebreu i feu-los daurar.
- Treure els trossos de conill i reservar-los
- Desglaceu la paella amb un got de vi blanc. Reserveu el xuc.
- Peleu, renteu i talleu les cebes i els pebrots a l'engròs.
- Tusteu i peleu els grans d'all.
- En una casserola, aboqueu una mica d'oli d'oliva i afegiu-hi les cebes, els pebrots, l'all, la sal, les herbes. Remeneu i aboqueu les tomatxes (fresques o de conserva) i el concentrat.
- Deixeu cuore a foc lent, remenant de tant en tant. Tasteu i afegiu sucre si necessari.
- Engruneu el piment i afegir-lo a la salsa, aboqueu el xuc del vi blanc passat al colador, els trossos de conill, deixeu cuore encara 30 minuts i afegiu els cargols rentats i escorreguts. Afegiu la sal de pebrina. Feu cuore encara 15 minuts, tasteu la salsa i rectifiqueu l'assaonament
- Serviu amb trufes cuites al vapor o al forn (200 °C), i perquè pas una mica d'alloli...

Nos joies

Mariage de :

MR ROCA CHRISTIAN ET MME PORTEJOIE MURIEL LE 16/08/2025



Baptême :

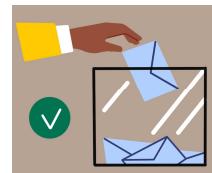
SALAS ANTHONY ET MURIEL ONT BAPTISE LEURS ENFANTS : MAXIME, JADE ET CAMILLE LE 24/08/2025

Bon à savoir

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.
Vous pouvez dès à présent vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales :

Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche:

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie ou en consulat**.



Pour vous inscrire en ligne sur les listes électoralles, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

CHARPENTE DU CONFLENT

MAISON OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE

Francis LAURIOL - gérant 06 31 38 24 50
Frédéric PEZZINI - devis 06 20 60 13 22
Sandrine PRUGNIEL - administratif 07 83 34 00 56

charpenteduconflent@gmail.com



Fromagerie de Saint Michel de Cuxa



06 27 24 47 39
montse.civil@orange.fr

National: A48773 Régional: 2290

Jean-Louis DUPOUY
Architecte DPLG
12, chemin de Nougarols
66500 CODALET

Tél : 04.68.05.87.43
Port: 06.17.04.18.16
Email: dupouy.jean-louis@hotmail.fr

C.B.S

Conflent Bricolage Service
Prestations de services de bricolage à domicile

06 08 65 07 42
fredgalibert@orange.fr
Siret : 94288433500013

Garrigue Vincent
ESPACES VERTS

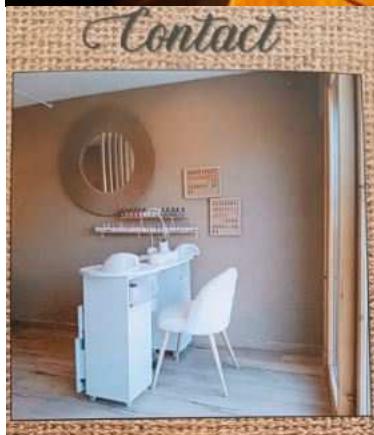
06 19 85 67 16
vincentgarrigue@free.fr

LE DEBOUCHEUR CATALAN

VOTRE SERVICE D'URGENCE POUR LE DÉBOUCHAGE, LE CURAGE, LE DÉ-RACINAGE, L'INSPECTION VIDÉOS DE CANALISATION, LE POMPAGE DE FOSSE ET BAC À DÉGRAISSEUR.

Prades 66500 07.44.30.31.32

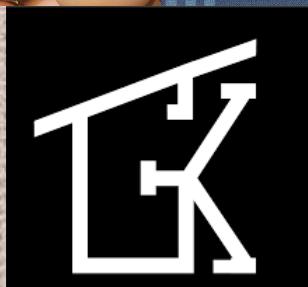
BOXTOP66.fr
contact@boxtop66.fr
07 56 13 51 18



93, Rue Marie-Thérèse Camps
66500 CODALET

06 87 48 03 49
 @latelierdelafemme.byclaire

HORAIRES
Du lundi au vendredi
9h00 - 19h00 Non Stop



ARCHITECTURE & MAÎTRISE D'OEUVRE

gaea.kyriaco@gmail.com

06 95 41 74 37

optimhome
immobilier



Laetitia Marchand
Conseillère en transactions immobilières
Conflent et alentours
06 25 19 30 19
laetitia.marchand@optimhome.com
www.optimhome.com

**Vous trouverez tous les « Codalet Infos » sur le site de la mairie (www.codalet.fr)
mais aussi toutes les informations légales et relatives à notre commune sur
l'application PanneauPocket.**

